



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR
DU MASSIF DES PYRÉNÉES

**Arrêté fixant la liste nominative des membres du comité de massif des Pyrénées,
portant modification de l'arrêté du 13 mars 2018
fixant la composition du comité de massif des Pyrénées**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de Haute-Garonne,
Coordonnateur de massif des Pyrénées,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

- VU la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne ;
- VU le décret n° 2002-955 du 4 juillet 2002 relatif aux compétences interdépartementales et interrégionales des préfets et aux compétences des préfets coordonnateurs de massif,
- VU le décret n° 2017-755 du 3 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement des comités pour le développement, l'aménagement et la protection du massif des Alpes, du Massif central, du massif du Jura, du massif des Pyrénées et du massif des Vosges,
- VU le décret du 24 octobre 2018 portant nomination du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne (hors classe) - M. GUYOT (Etienne),
- VU l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2017 fixant la composition par collège du comité de massif des Pyrénées et ses arrêtés modificatifs, et les désignations de leurs représentants par les collectivités et organismes composant le comité de massif des Pyrénées,
- VU l'arrêté préfectoral du 13 mars 2018, fixant la composition du comité de massif des Pyrénées et ses arrêtés modificatifs,
- VU la démission du représentant du Parc National des Pyrénées au titre des représentants élus des communes et de leurs groupements et la désignation de son remplaçant en date du 16 décembre 2022,

VU la désignation par la Présidente de l'Assemblée nationale des députés amenés à siéger dans les organismes extraparlimentaires du 21 octobre 2022,

VU la démission du représentant de l'Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées et la désignation de son remplaçant en date du 21 novembre 2022,

VU la démission du représentant des FRSEA d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine et la désignation de son remplaçant en date du 21 novembre 2022,

VU la désignation conjointe par les directeurs et directrices des parcs naturels régionaux et du parc national des Pyrénées de leur représentant en date du 15 décembre 2022,

VU la désignation par le Directeur Territorial Midi-Méditerranée de l'ONF de la représentante de l'Office national des forêts en date du 18 novembre 2022,

Sur proposition du commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif pyrénéen,

A R R E T E

Article 1 :

La composition du comité de massif des Pyrénées est modifiée comme suit :

Collège 1 – Elus locaux

au titre des représentants élus des communes et de leurs groupements

Parc National des Pyrénées :

Louis ARMARY, président remplace Laurent GRANDSIMON

Collège 2 – Parlementaires

au titre de l'Assemblée nationale

Sont désignés, en tant que titulaires, Sandrine DOGOR-SUCH et Benoît MOURNET

Collège 3 – Représentants des acteurs économiques

au titre des représentants des chambres consulaires

Pour l'Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées (ACAP)

Philippe LACUBE remplace Sébastien UTHURRIAGUE

au titre des représentants des organisations patronales

FNSEA : Sébastien UTHURRIAGUE remplace Bernard MOULES

Collège 4 – Représentants d’organismes et d’associations participant à la vie collective et agissant dans l’environnement et le développement durable

au titre des représentants des parcs nationaux et régionaux

Réseau des parcs naturels des Pyrénées (représentant non élu du PNP et des PNR) :

Séverine CASASAYAS remplace Marc TISSEIRE

au titre des représentants d’organismes et associations agissant dans le domaine de l’environnement et du développement durable

Office national des forêts :

Alice TRIQUENOT remplace Jean-Lou MEUNIER

Article 2 :

La liste nominative des membres du comité de massif des Pyrénées consolidée est jointe au présent arrêté. Leur mandat reste à courir jusqu’au 12 mars 2024, date à laquelle le comité de massif des Pyrénées sera totalement renouvelé.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

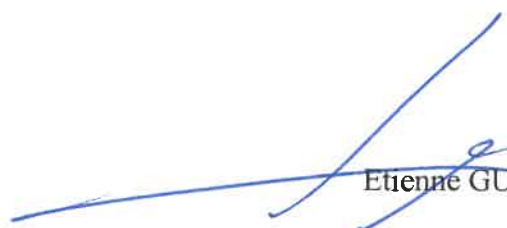
Article 4 :

La commissaire à l’aménagement, au développement et à la protection du massif pyrénéen, secrétaire du comité de massif, est chargée de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le

04 JAN. 2023

Le Préfet,



Etienne GUYOT

COMPOSITION (69 membres) – Janvier 2023

Collège 1 – Elus locaux

Le collège 1 (35 membres) est constitué des représentants suivants :

- **au titre des représentants élus des conseils régionaux**

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine :

Emilie ALONSO
Sébastien DELBOSQ
Emilie DUTOYA
Andde SAINTE-MARIE

Conseil régional d'Occitanie :

Philippe ANDRIEU
Judith CARMONA
Jean-Louis CAZAUBON
John PALACIN
Pascale PERALDI
Isabelle PIQUEMAL

- **au titre des représentants élus des conseils départementaux**

Conseil départemental de l'Ariège :

Christine TEQUI, présidente du conseil départemental
Alain NAUDY

Conseil départemental de l'Aude :

Hervé BARO, Vice-président du conseil départemental
Anthony CHANAUD

Conseil départemental de Haute-Garonne :

Roselyne ARTIGUES
Didier CUJIVES

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques :

Jean-Pierre MIRANDE
Clément SERVAT

Conseil départemental des Hautes-Pyrénées :

Maryse BEYRIE, vice-présidente du conseil départemental
Maryse CARRERE

Conseil départemental des Pyrénées-Orientales :

Martine ROLLAND
Aude VIVES

au titre des représentants élus des communes et de leurs groupements

Association des maires et des élus de l'Ariège :

Marie-Josée DANDINE, maire de Val de Sos

Association des maires et des élus de l'Aude :

Francis SAVY, maire de Mazuby

Association des maires et présidents de communautés de Haute-Garonne

Bernard DUMAIL, maire d'Antichan de Frontignes

Association des maires et présidents de communautés des Pyrénées-Atlantiques :

Bernard CHOY, maire d'Aydius

Association des maires des Hautes-Pyrénées :

Jacques BRUNE, président de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre

Association des maires, des adjoints et de l'intercommunalité des Pyrénées-Orientales :

Stéphane SURROQUE, maire de Palau de Cerdagne

Parc National des Pyrénées :

Louis ARMARY, président

Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Michel GARCIA, vice-président

Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises

Jean-Louis ATTANE, vice-président

- **au titre des représentants des associations d'élus**

Association nationale des élus de la montagne – ANEM :

Jeanine DUBIE, ancienne présidente de l'ANEM

Pierre BATAILLE, maire de Fontrabieuse

Association nationale des maires des stations de montagne et Association nationale des maires de communes thermales :

André MIR, maire de Saint-Lary-Soulan

Fédération nationale des communes forestières

Michel CASTAN, président de l'Union Grand Sud des Communes forestières

Collège 2 – Parlementaires

Le collège 2 (4 membres) est constitué des représentants suivants :

- **au titre du Sénat**

Titulaires :

Viviane ARTIGALAS, sénatrice de Hautes-Pyrénées

François CALVET, sénateur de Pyrénées-Orientales

Suppléants :

Denise SAINT-PE, sénatrice de Pyrénées-Atlantiques

Non désigné

- **au titre de l'Assemblée nationale**

Titulaires :

Sandrine DOGOR-SUCH, députée de Pyrénées-Orientales

Benoît MOURNET, député de Hautes-Pyrénées

Suppléants :

Non désigné

Non désigné

Collège 3 – Représentants des acteurs économiques

Le collège 3 (15 membres) est constitué des représentants suivants :

- **au titre des représentants des chambres consulaires**

CCI Pyrénées : Vincent FONVIEILLE

CMA Pyrénées : Daniel PUGES

ACAP : Philippe LACUBE

- **au titre des représentants de l'économie sociale et solidaire**

Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire : Georges GLANDIERES

- **au titre des représentants des organisations patronales**

MEDEF : Christian CAUSSIDERY

FNSEA : Sébastien UTHURRIAGUE

- **au titre des représentants des organisations syndicales de salariés**

CFDT : Jean Edouard GAURAN

FO : Jérôme CAPDEVIELLE

- **au titre des représentants d'organismes divers**

Organisations d'entreprises de la filière touristique :

Akim BOUFAID, pour la chambre professionnelle Domaines skiabiles de France

Organismes de la filière forêt-bois :

Didier INARD, pour l'association interprofessionnelle FIBOIS Occitanie

Organisations de professionnels (guides, moniteurs ou accompagnateurs)

Olivier GAURENNE, pour le syndicat national des moniteurs du ski français

Milieu universitaire, scientifique et de la recherche :

Laurence BARTHE, pour l'Université Toulouse - Jean Jaurès

- **au titre des personnalités qualifiées**

Sabine BARRA, directrice générale du groupement d'entreprises « Saveurs des Pyrénées »

Christine MASSOURE, directrice générale de la SEM « Nouvelles Pyrénées (N'Py) »

Jean Louis VALLS, directeur de la Communauté de travail des Pyrénées

Collège 4 – Représentants d’organismes et d’associations participant à la vie collective et agissant dans l’environnement et le développement durable

Le collège 4 (15 membres) est constitué des représentants suivants :

- **au titre des représentants des fédérations de chasse et de pêche**

Fédérations régionales de chasse : Jean-Luc FERNANDEZ

Associations régionales de pêche : Jean-Luc CAZAUX

- **au titre des représentants des parcs nationaux et régionaux**

Réseau des parcs naturels des Pyrénées (représentant non élu du PNP et des PNR) :

Séverine CASASAYAS, directrice du PNR des Pyrénées catalanes

- **au titre des représentants d’organismes participant à la vie collective du massif**

Fédération française des clubs alpins de montagne (CAF) : Denis MAUBE

Fédération française de la montagne et de l’escalade (FFME) : Jacqueline DURRIEU

Fédération française de la randonnée pédestre (FFRP) : Jean-Claude EMLINGER

Coordination montagne :

Patrick LAGLEIZE, président de la compagnie des guides des Pyrénées

- **au titre des représentants d’organismes et associations agissant dans le domaine de l’environnement et du développement durable**

France nature environnement (FNE) :

Thierry De NOBLENS

Marc MAILLET

Office français de la biodiversité (OFB) : Hervé BLUHM, directeur régional Occitanie

Agences de l’eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse :

Guillaume CHOISY, directeur général de l’Agence de l’eau Adour-Garonne

Office national des forêts :

Alice TRIQUENOT, directrice territoriale adjointe Midi-Méditerranée

- **au titre des personnalités qualifiées (3 représentants)**

Jean-Michel UHALDEBORDE, professeur émérite des universités en sciences économiques

Valérie MILON, directrice-adjointe interrégionale Sud-Ouest de Météo-France

Philippe SERRE, pour le réseau transfrontalier Education Pyrénées vivantes